LETTRE RECOMMANDEE ou REMISE EN MAIN PROPRE ?

Par **dubarry**, le **05/03/2006** à **14:52**

Bonjour.

Simple question:

J'ai remis à une agence immobiliere avec laquelle j'avais contracté la signification de l'annulation du mandat par lettre remise en main propre. Celle ci est signée, datée et tamponnée par le récipiendaire. Aujourd'hui il me signifie qu'elle n'a pas de valeur car il aurait fallu que le l'adresse en recommandé avec AR ! Cet argument est il valable en cas de conflit ou devant le tribunal qui serait saisi.
Merci.

Par **germier**, le **05/03/2006** à **21:06**

te fais pas souçi : le recommandé est simplement la preuve que le destinataire a bien reçu ce que tu lui a écris,...parfois une enveloppe vide

Par **phil83**, le **06/03/2006** à **12:39**

Bonjour

Il faut voir ce qui est prévu sur le contrat.

Par **germier**, le **06/03/2006** à **20:55**

question simple

quid si le destinataire ne prend pas la LR AR ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés